



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conséquences du covid-19 sur l'industrie aéronautique commerciale en Occitanie

Question écrite n° 29174

Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conséquences de la crise liée au covid-19 sur l'industrie aéronautique commerciale, notamment dans la région toulousaine. En effet, dès le mois de mars 2020, la lutte contre la propagation du virus et la mise en œuvre des mesures de confinement ont mis à l'arrêt la grande majorité du trafic aérien mondial. En France, ce ralentissement, conjugué aux dispositions sanitaires, a eu un impact très important sur les chaînes de production et d'assemblage qui, de fait, ont été mises au ralenti. Les industriels du secteur craignent, dès lors, des conséquences économiques, financières et sociales désastreuses. Au-delà d'une perte du chiffre d'affaires mondial, estimé à 250 milliards de dollars sur les 850 milliards annuels, la baisse du trafic aérien aura un impact sur la solvabilité des compagnies aériennes, clientes des avionneurs et des motoristes. Dans ce contexte, les industriels français s'attendent à une baisse des cadences de production d'avions de 30 % à 50 % à effet immédiat et pour une période de plusieurs années, qui mettra en grande difficulté les groupes comme Airbus mais aussi et surtout les entreprises de la chaîne logistique, qui représente 80 % du coût d'un avion. Celles-ci devront, à très court terme, faire face à des problèmes de trésorerie et de sureffectifs. La crainte est grande notamment de voir les banques, compte-tenu de la baisse de la cadence de production, refuser l'octroi des PGE. Or, pour la France et pour la région toulousaine, la mise en péril de ce secteur aura des répercussions sur tout un écosystème économique. Depuis près de 50 ans, le secteur aéronautique contribue très fortement à l'attractivité et à la croissance économiques de la métropole toulousaine et de nombreux départements (Ariège, Aveyron, Gers, Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne). La filière représente 80 000 emplois qualifiés qui génèrent de très nombreux emplois indirects, ce qui représenterait au total près de 200 000 emplois dans tous les secteurs de la vie économique. Dans le contexte actuel, la baisse des cadences pourrait entraîner une baisse des emplois directs de moitié, soit 40 000, puis, sous l'effet du ruissellement, une perte de 100 000 emplois au total. Les entreprises de la chaîne logistique, notamment les fournisseurs qui opèrent sur les segments liés à l'investissement (CAPEX et R et D), pourraient être les plus fortement impactées, ce qui pourrait être irréversible pour les industries de l'aéronautique, de l'espace et de la défense. Au-delà, quand le marché repartira, les industriels s'inquiètent de l'arrivée future de nouveaux acteurs qui, profitant de la crise et de l'état dégradé des entreprises, récupéreront à bas prix les compétences et le savoir-faire de la chaîne régionale et nationale, et accéderont ainsi au marché, affaiblissant les avionneurs et motoristes français et européens. Dans ce cadre, la filière souhaite s'organiser et mettre en place une « approche de filière » pour sauver ce domaine d'excellence industriel. Aux côtés de l'État et des collectivités, les acteurs du secteur souhaitent s'engager pour éviter un effondrement probable de l'économie régionale et nationale en la matière. Ainsi, il souhaite connaître sa position à ce sujet et savoir comment le Gouvernement pourrait envisager la mise en œuvre d'une telle « approche filière » avec un calendrier, une méthode et un objectif clair : sauver l'industrie aéronautique en Occitanie et en France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Portarrieu](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29174

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 mai 2020](#), page 3182

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)